

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 novembre 2010 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton
James McAllister, Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

PRÉSENTATION SPÉCIALE

55^e Anniversaire de mariage

Monsieur Éric Avon et Madame Gisèle Brunelle
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur le conseiller Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h10.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-11-11.307

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2010, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-11-11.308 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2010 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Deux-Montagnes et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Monsieur le maire dépose le rapport sur la situation financière de la ville, tel que le requiert la loi. Ce rapport est accompagné de :

- La liste des contrats de plus de 25 000\$;
- La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$
- L'information relative à la rémunération des élus

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-11-11.309 DE PUBLIER le rapport du maire sur la situation financière de la Ville dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Mario St-Charles

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-11-11.310 DE NOMMER monsieur Mario St-Charles à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 11 novembre 2010 au 10 mars 2011, et que ce dernier agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier monsieur Tom Whitton, pour ses services à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière en vertu du «*Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 4 novembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-11-11.311

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées, imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

Mylène Sauvé	100.00 \$
Sylvie Houle	100.00 \$

ADOPTÉE

2.4 Assistance financière à divers organismes provenant des bénéfices du Tournoi de golf

CONSIDÉRANT les assistances financières consenties à des organismes pour des événements bénéfiques servant à récolter des fonds pour la poursuite des missions respectives de chacun visant à aider la communauté dans les domaines de l'éducation, de l'animation sociocommunautaire et culturelle et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que les sommes requises pour le versement de ces contributions financières proviennent des profits du Tournoi de golf du maire du 9 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 4 novembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-11-11.312

D'OCTROYER les contributions financières suivantes :

Fondation Sercan (volet soins palliatifs)	2 880 \$
Centre de ressources familiales 4Korners	1 500 \$
École des Érables (enfants handicapés)	1 250 \$
Club Ventus (Course défi Deux-Montagnes)	1 000 \$
Agapé (Jeudi show)	2 000 \$
Fondation Émile Z. Laviolette	1 000 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 Demande d'appui – Modification au Code du travail concernant la durée de la convention collective de travail suite à un arbitrage de différend

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté la résolution n° 711-10-2010 demandant des modifications au Code du travail concernant le processus d'arbitrage des différends ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de la convention collective peut être soumis à l'arbitrage suivant les dispositions du Code du travail ;

CONSIDÉRANT que le Code du travail ne permet pas à l'arbitre de différend de rendre une décision liant les parties pour une période de plus de 3 ans, incluant la période de rétroactivité ;

CONSIDÉRANT que le processus d'arbitrage devant un arbitre de différend peut s'échelonner sur plusieurs mois, faisant en sorte que les parties peuvent être en constante négociation pour le renouvellement d'une convention collective ;

CONSIDÉRANT que ce faisant, les risques de détérioration du climat de travail sont élevés ;

CONSIDÉRANT qu'en remettant les parties en négociation dès le moment où la sentence sera rendue, l'esprit du Code du travail est trahi ;

CONSIDÉRANT que le système actuel prévu au Code du travail doit être révisé pour que le système d'arbitrage soit plus efficace et efficient et qu'il redonne aux employeurs la confiance en un tel système ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-11-11.313

DE DEMANDER à la ministre du Travail, madame Lise Thériault, de proposer, dans les meilleurs délais, une révision du Code du travail en ce qui a trait à l'arbitrage de différend, afin :

- d'éviter que les parties se retrouvent en constante négociation ;
- de permettre que la décision de l'arbitre de différend entre en vigueur à partir de la date de sa décision, pour une durée de 3 ans avec un effet rétractif à la date de fin de la convention précédente ;
- d'y prévoir un délai maximum de 18 mois, pour l'arbitrage afin de forcer les parties à administrer leur preuve dans des délais raisonnables ;
- d'y prévoir un mécanisme à défaut de rencontrer les délais à l'effet que l'arbitre puisse choisir la proposition la plus raisonnable parmi celles déposées par l'une ou l'autre des parties.

ADOPTÉE

2.6 Modification des règles concernant les barrages routiers

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier les règles concernant les barrages routiers ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, Directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, datée du 4 novembre 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-11-11.314

DE MODIFIER les règles de procédure concernant les barrages routiers comme suit ;

Organismes ayant comme mission une cause à bénéfice régional sont autorisés à tenir leurs barrages routiers à l'intersection de la 28^e avenue et boulevard des Promenades ;

Organismes ayant comme mission une cause à bénéfice local sont autorisés à tenir leurs barrages routiers aux intersections 9^e avenue et chemin d'Oka et 20^e avenue et piste cyclable.

ADOPTÉE

2.7 Toponymie – Désignation du parc du Coteau « Parc Louis Warren »

CONSIDÉRANT l'apport important de monsieur Louis Warren au développement de la Ville de Deux-Montagnes ;

Considérant que M. Louis Warren a été impliqué bénévolement à la ville pendant plusieurs années;

Considérant qu'il y a lieu de reconnaître M. Louis Warren comme un bâtisseur de la ville, notamment en contribuant au développement résidentiel du secteur de la Gare et du Coteau ;

Considérant que M. Louis Warren a contribué à la venue de familles à Deux-Montagnes ;

Considérant que le parc du Coteau est un parc à vocation familiale ;

Considérant qu'il y a confusion du fait que le parc du Coteau est situé dans le secteur de la Gare et non pas dans le secteur « du Coteau » ;

Considérant qu'il y a lieu de changer le nom du parc du Coteau ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-11-11.315

DE DÉSIGNER le parc du Coteau « Parc Louis Warren ».

ADOPTÉE

2.8 Signalisation routière – Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la 2^e avenue, à l'intersection de la rue Champigny (près de Croissant du Golf)

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la circulation et de la toponymie daté du 29 juin 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-11-11.316

D'INSTALLER un panneau d'arrêt obligatoire sur la 2^e avenue, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Champigny (près de Croissant du Golf).

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2010 ;
- Commission de circulation et toponymie – 29 juin 2010
- Commission de l'environnement – 16 juin 2010

3.2 États généraux – Création de 5 Comités citoyens consultatifs

CONSIDÉRANT la tenue des États généraux le 1^{er} et le 2 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre des principales recommandations du rapport final des États généraux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former 5 comités citoyens consultatifs ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-11-11.317

DE CRÉER les comités citoyens consultatifs suivants, en relation avec les États généraux, et ayant pour mandat de préparer des plans d'action devant fournir des pistes de solutions aux problématiques de la Ville :

- L'Olympia et le Manoir Grand-Moulin (Phase I) ;
- Sécurité et civisme ;
- Infrastructures ;
- Loisirs, sport et culture ;
 - sous-comité des loisirs ;
 - sous-comité sur le sport ;
 - sous-comité sur les services communautaires et la culture ;
- Développement économique.

ADOPTÉE

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h35.
5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h23.

5. Règlements municipaux

5.1 Adoption – Règlement n° 1408 – Règlement modifiant le règlement (n° 1392) sur la qualité de vie

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a principalement pour objet d'interdire la présence de toute personne dans une école ou le terrain d'une école d'une Commission scolaire.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-11-11.318

D'ADOPTER le règlement n° 1408 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 1392 sur la qualité de vie*».

ADOPTÉE

5.2 Adoption – Règlement n° 1409 – Règlement créant une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'élections

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-11-11.319

D'ADOPTER le règlement n° 1409 intitulé «*Règlement créant une réserve financière d'un montant projeté de 200 000 \$ afin de financer les dépenses liées à la tenue d'élections*».

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 1125.01, concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 1125.01, concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir l'obligation pour toute personne de se conformer à la signalisation relative au stationnement installée en vertu du règlement et modifier les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Lachapelle, 10^e avenue et 11^e avenue et de permettre le remorquage de nuit lors d'opération de déneigement.

Administration

6 Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2010

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2010 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 520 596,55 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	258 005,17 \$

6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2010

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la directrice des Finances et trésorière :

- État des activités financières au 30 septembre 2010 ;
- État prévisionnel des activités financières.

6.3 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2009

Le greffier dépose le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2009, préparé par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances, en date du 3 novembre 2010.

6.4 Adjudication de contrat de services avec Société d'Analyse Immobilière D.M. Inc. pour services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2016 (Appel d'offres SF 2010-01)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2016 (Appel d'offres SF 2010-01) ;

CONSIDÉRANT que la soumission a été évaluée selon le système de pondération et d'évaluation en 2 étapes par un comité composé de madame Marie-Josée Boissonneault et de messieurs Nicolas Bouchard et Jacques Robichaud ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-11-11.320

D'ACCORDER le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2016 (Appel d'offres SF2010-01) à la Société d'Analyse Immobilière D.M. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 295 500 \$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.151.00.417.

ADOPTÉE

6.5 Contrat de services avec GFI Solutions d'affaires pour les services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-11-11.321

DE RETENIR les services de *GFI Solutions d'affaires* pour les services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées.

ADOPTÉE

7. Greffe

7.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1407 – Règlement décrétant abrogeant le règlement d'emprunt n°1297

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1407.

8. Ressources humaines

* Concernant le point 8.1, le conseiller Tom Whitton déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire, direct ou indirect, du fait que son frère, Terrence Whitton, est mentionné dans la résolution. Monsieur Whitton s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

8.1 Projet pilote – Promotion au poste de Capitaine et de Lieutenant - Service de sécurité incendie intermunicipal

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie intermunicipal, datée du 25 octobre 2010;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-11-11.322

D'ENTÉRINER les promotions au poste de Capitaine et de Lieutenant - Service de sécurité incendie intermunicipal suivant la liste ci-après, conformément aux dispositions de l'entente en vigueur, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2010 ;

Capitaine	Bradley Mills David Michaud Terrence Whitton
Lieutenant	Brent Martin Patrice Paquette

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.225.00.141.

ADOPTÉE

8.2 Embauche de personnel au sein du Service de sécurité incendie intermunicipal

CONSIDÉRANT la recommandation monsieur Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie intermunicipal, datée du 29 octobre 2010;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-11-11.323

D'ENGAGER monsieur Jean-François Chartrand, à titre de pompier à l'essai, et monsieur Nicolas L'Espérance, à titre de pompier temporaire, et ce, à compter du 12 novembre 2010 au Service des incendies, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.225.00.141.

ADOPTÉE

8.3 Embauche de personnel – Coordonnatrice à la direction générale

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-11-11.324

D'ENGAGER madame Valérie Sauvé au poste de coordonnatrice à la direction générale, et ce à compter du 15 novembre 2010, suivant les conditions prévues au contrat de travail à intervenir : le directeur général est autorisé à signer le contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 03.131.00.141.

ADOPTÉE

8.4 Nomination temporaire d'un Sergent détective au Service de police régionale de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
 Appuyé par monsieur James McAllister
 et unanimement résolu

2010-11-11.325

DE NOMMER monsieur Patrick Choquette à la fonction de Sergent détective au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 8 novembre 2010, et ce, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
 Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
 et unanimement résolu

2010-11-11.326

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1701, chemin d'Oka (Lot 1 974 188)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'ajout d'une 4 ^e porte de garage, de pose d'un revêtement de type «Canoxel» beige sur la façade avant et la façade secondaire, et de pose d'un revêtement de vinyle beige sur les murs extérieurs arrière et latéral ouest avec recommandation d'un dépôt de garantie
B)	271, 16 ^e avenue (Lot 1 974 030)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet d'agrandissement et de réfection complète du revêtement extérieur et de la toiture au 271, 16 ^e Avenue (Lot 1 974 030)
C)	435, 4 ^e avenue (Lot : 1 604 956)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement extérieur de bois par un revêtement de type «Canoxel» de couleur «acadia» sur tous les murs extérieurs

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication du contrat pour la fourniture de fleurs annuelles et de paniers suspendus saison 2011

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture de fleurs annuelles et de paniers suspendus pour la saison 2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-11-11.327

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles et de paniers suspendus pour la saison 2011 de la Ville de Deux-Montagnes à Jacques Lauzon et fils S.E.N.C., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 8 078,70 \$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.755.00.627.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Dépannage Saint-Agapit – Autorisation à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande de monsieur André Ouellet, de Dépannage Saint-Agapit, à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors du barrage routier serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 4 novembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-11-11.328

D'AUTORISER l'organisme *Dépannage St-Agapit inc.* à tenir la Guignolée annuelle le 28 novembre 2010, entre 12h et 16h ;

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par l'organisme Dépannage Saint-Agapit, le samedi 11 décembre 2010 ou 18 décembre 2010 en cas de mauvais temps, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

11.2 Versement d'une aide financière 2010 – «Club Lions Deux-Montagnes» pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2011

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-11-11.329

D'OCTROYER une aide financière de 4 000 \$ au *Club Lions Deux-Montagnes* pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2011, le 29 janvier 2011.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

12. Deuxième période de questions spécifiques (sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h45. 9 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 22h13.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-11-11.330

DE LEVER la présente séance à 22h13.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.